

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

03 octobre 2019

Date d'affichage :

15 octobre 2019

Objet7. Questions diverses :
prêt FCTVA

De la commune de CROMARY

Séance du 11 octobre 2019 à 20 heures 20

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. BERGER Jean

Étaient présents :

G. BERTIN - A. LETONDAL - P. BOUCHATON - M. VOYNNET - D.
COTE-COLISSON - P. MASSON - Mmes S. PAQUELET - H. COLOTTE

Absent excusé : P. KERGOAT

Absent : S. MORANNE

Secrétaire de séance :

Mme COLOTTE Hélène

Le Maire rappelle la décision n°1 du conseil municipal en date du 5 mai 2017 concernant le prêt relais de 100 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel, référencé sous le nom "crédit relais TVA", dans l'attente de la perception du FCTVA suite aux travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement, à échéance mai 2020.

Lors du transfert de la compétence "assainissement", ce prêt avait été transféré à la CCPR mais la commune ayant perçu le FCTVA des dépenses de l'année 2017 et devant percevoir en 2020 le FCTVA des dépenses de l'année 2018 pour ces travaux, il convient de procéder à la rétrocession de ce prêt à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la rétrocession du prêt relais de 100 000 € souscrit auprès du crédit mutuel à la commune de Cromary,
- constate que les crédits budgétaires suffisants figurent au BP 2019,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Envoyé en préfecture le 15/10/2019

Reçu en préfecture le 15/10/2019

Affiché le

ID : 070-217001890-20191011-111020197-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Fait à CROMARY, le 15 octobre 2019

Jean BERGER, Maire